

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 13 décembre 2012, à 18.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 42 du mercredi 28 novembre 2012 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Béatrice Lehmann, 1955, ressortissante française.
 - b) M. Odilon Rodrigues De Freitas, 1982, ressortissant brésilien.
 - c) Mme Hazbije Ferati Biqkaj, 1965, et M. Kadri Ferati, 1961, ainsi que leur enfants Gresa, 1998, Vjosa, 2001, et Lorik, 2008, ressortissants serbes.
 - d) M. Flavio Santos Sousa, 1990, ressortissant portugais.
 - e) Mme Teuta Sofra Berisha, 1979, et M. Arsim Sofra, 1976, ainsi que leurs enfants Selxhane, 1997, Ymran, 1998, Gjulgjana, 2003, Xhemajli, 2006, ressortissants kosovars.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Faubourg St-Germain - pour de beaux emmarchements » (PLR).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Etat de la situation de la vente des bâtiments du collège Stockmar à la Communauté de l'école secondaire » (PLR).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Circulation rue Thurmann - chemin des Chenevières » (PLR).
9. Réponse à l'interpellation intitulée « De l'inutilité d'un fonds de réserve ! » (PCSI).
10. Traitement de la motion intitulée « Agrandir la Maison de l'Enfance » (PCSI).
11. Traitement de la motion intitulée « Pacte d'actionnaires de Thermoréseau SA » (PCSI).
12.
 - a) Approuver un crédit de CHF 330'660.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat à l'Hoirie Vermot d'une surface de 7'348 m² dans le secteur de l'Oiselier au lieu-dit "Sous la Fontaine aux Chiens".
 - b) Approuver un échange de terrains d'une surface de 1'465 m² entre la Municipalité et l'Hoirie Vermot dans le même secteur.
 - c) Donner compétence au Conseil municipal pour mener à bien les procédures en question.
13. Valider le transfert de MM. André Frésard et Stéphane Pralong, concierges au collège Stockmar, à la Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs.
14. Divers.

Mme Danièle Chariatte, présidente du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Est excusé pour le PDC :
M. Xavier Frainier - remplacé par Mme Isabelle Mioche Henry.

Est excusé pour le PLR :
M. Frédéric Caillet - remplacé par M. Gérard Reusser.

Sont excusés pour le PS :
M. Jean-Luc Baierlé - remplacé par Mme Corinne Laissue.
M. Stéphane Berdat - remplacé par Mme Margaux Häni.

Est excusé pour le PCSI :
M. Nicolas Babey - remplacé par M. Yann Voillat.

Est excusé pour le groupe Passage :
Mme Irène Merçay - remplacée par M. Philippe Berthoud.

Sont présents pour le Conseil de ville :
Mmes Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Francine Chapatte, Danièle Chariatte, Elisabeth Crevoisier Cerf, Margaux Häni, Corinne Laissue, Isabelle Mioche Henry, Aline Nicoulin, Anne Roy, Corinne Zwahlen.
MM. Laurent Barotte, Philippe Berthoud, Fabrice Briot, Gérard Brunner, Carlo Caronni, Pierre-Alain Cattin, Pierre-Olivier Cattin, Martial Courtet, Ronald Cramatte, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Philippe Eggertswyler, Charles Freléchoux, Victor Giordano, Manuel Godinat, Michel Hauser, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Jean-Luc Plumey, Patrick Raval, Gérard Reusser, Michel Saner, Vincent Siegenthaler, Thierry Simon, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Joseph Thierrin, Yann Voillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :
M. le Maire Gérard Guenat, MM. Marcel Bailly, Julien Loichat, François Laville, Eric Pineau, Claude Rebetez, Patrick Riat, Thomas Schaffter, Gabriel Voirol, André Kubler, secrétaire municipal.

Mme la Présidente ouvre la dernière séance de l'année 2012 et salue très cordialement les personnes présentes. Elle ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : MM. Philippe Eggertswyler et Hugues Leuenberger.

Ordre du jour

M. Michel Hauser propose la tournure suivante pour le point 13 de l'ordre du jour : « Valider le transfert **des postes** de MM. André Frésard et Stéphane Pralong, concierges au collège Stockmar, à la Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs ».

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la proposition de M. Hauser à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

La parole n'est plus utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

Il n'y a pas de communication.

2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

3. Informations du Conseil municipal

M. François Laville donne une information sur l'état d'avancement du PAL (plan d'aménagement local) qui, selon lui, pourrait entrer en vigueur à fin 2013.

M. Claude Rebetez informe que l'achat de la balayeuse, dont le crédit de CHF 173'000.- a été accepté par le Conseil de ville, coûtera finalement 20'000 francs de moins.

Il informe encore que la décoration de l'ancien passage sous-voies se fera une fois que les points de passage du Thermoréseau seront éclaircis.

Concernant la motion intitulée « Etude pour l'agrandissement ou la construction d'une nouvelle cabane forestière », il indique que le Service des travaux publics estime qu'il faudra s'adresser à un spécialiste et que l'investissement nécessaire pour la réalisation de cette cabane pourrait s'élever entre CHF 150'000.- et CHF 200'000.-.

4. Questions orales

4 questions orales ont été déposées ce soir.

M. Philippe Berthoud demande pour quelle raison la Municipalité de Porrentruy n'a-t-elle pas organisé la rencontre des Bureaux des Conseils de ville et Conseil généraux du Jura et Jura bernois en 2011 comme le prévoyait le tournus établi ?

Mme la Présidente répond que c'est un oubli de la part de Porrentruy et espère que les prochains Bureaux du Conseil de ville seront plus vigilants.

M. Philippe Berthoud se déclare satisfait et indique que la prochaine rencontre organisée par Porrentruy se fera en 2018.

M. Ronald Cramatte souhaite savoir quelles seront les incidences financières pour la Municipalité de Porrentruy de la modification de la loi d'impôts au 1^{er} janvier 2014 réparant une inégalité de traitement entre les couples mariés et les concubins. Il demande également quelles mesures prendra la Municipalité pour compenser ce manque à gagner ?

M. Eric Pineau répond que cette révision devrait coûter environ CHF 515'000.- à la Municipalité de Porrentruy. Le report de cette révision au 1^{er} janvier 2014 fait que le budget 2013 s'élèvera à un déficit de CHF 445'000.- au lieu de CHF 960'000.-. Il ajoute que le Conseil municipal n'a encore envisagé aucune mesure à ce jour mais qu'il est logique de ne pas envisager une hausse de la quotité d'impôt qui irait à l'encontre de l'effort consenti pour un allègement fiscal pour les couples mariés.

M. Ronald Cramatte se déclare satisfait.

Suite à la motion intitulée « Le coût du tunnel » déposée par le groupe Passage en date du 27 septembre 2012, M. Michel Hauser souhaite poser ses questions par oral. Il demande si l'autorité municipale entend organiser prochainement les abords de l'extrémité orientale du passage sous-voies, quitte à le faire en concertation avec les CFF ? Il demande également si l'autorité municipale prévoit de réaliser un accès direct sur la rue de Lorette, dans l'axe et dans la prolongation du passage sous-voies en aménageant un escalier du genre de celui qui a été réalisé plus loin à la route de Coeuve et qu'en est-il de l'installation ou de la réinstallation d'un abri pour vélos qui fait pour l'instant défaut dans ce secteur et qui contribuerait un peu à mettre de l'ordre dans ce débouché de sous-voies où la circulation reste quand même un peu problématique, voire dangereuse ?

M. Claude Rebetez se dit un peu étonné que cette question revienne étant donné qu'il a répondu directement à l'interpellateur lors de l'inauguration du passage sous-voies. Il rappelle que le quartier de la gare fait l'objet d'une étude dans un plan directeur localisé et que le Conseil municipal a voulu avoir un regard global de tout le secteur, raison pour laquelle il a été décidé de ne pas se précipiter. Il ajoute que le bâtiment en bois qui jouxte la sortie du passage sous-voies doit être démolé mais qu'il fait l'objet d'oppositions. Il rappelle également que tous les terrains concernés sont propriété des CFF et que ceux-ci ont été associés à la réflexion. LES CFF sont favorables à entrer en matière. Toutefois, il n'est pas souhaitable qu'on fasse maintenant des changements sans tenir compte de ce plan directeur localisé, sans tenir compte de l'implantation des bâtiments et d'installer un nouvel abri à vélos, avec des éléments fixes qui demandent des travaux de soutènement extrêmement précis.

M. Michel Hauser se déclare partiellement satisfait en précisant que le bâtiment qui fait l'objet d'opposition n'est pas en bois mais en bonne maçonnerie de la fin du 19^e siècle.

M. Marcel Meyer indique qu'il a pris connaissance que la Municipalité de Porrentruy allait supprimer, dès 2013, l'édition et la diffusion du calendrier des déchets, envoyé depuis plusieurs années à chaque ménage de Porrentruy. Il ajoute que les citoyens semblent attachés à ce petit aide-mémoire et bon nombre d'entre eux ont manifesté leur surprise, leur étonnement voire même leur déception, face à cette décision.

Il demande si la prise de décision de la Municipalité est liée à un souci d'économie, ce qui semblerait étonnant, sachant que ce petit calendrier semble être financé par des sponsors privés, artisans et commerçants de la ville de Porrentruy et des environs où si c'est pour éviter un doublon ? Il demande au Conseil municipal s'il ne peut pas réviser sa position et continuer de rédiger ce document utile à l'intention des citoyens.

M. Gabriel Voirol indique que jusqu'à présent il y avait deux calendriers différents. L'élaboration de ces deux calendriers a été réexaminée car la rubrique relative aux déchets des comptes 2011 indique un solde négatif, ce qui n'est pas acceptable. D'ailleurs cela a été signalé par l'organe de révision des comptes. Il ajoute que face à ce constat, le Conseil municipal a mandaté un bureau d'ingénieurs pour examiner toutes les ressources ou les possibilités de faire des économies. Dans ce catalogue de mesures, il y a la suppression d'un certain nombre de ramassages de déchets verts dans la période du mois d'octobre au mois de mars, période à laquelle le gazon ne pousse pas encore et que, dans le cadre du budget 2013, un certain nombre de charges a été transféré. Il indique encore que Porrentruy est la seule commune du Jura à avoir deux calendriers, raison pour laquelle, le Conseil municipal a pris la décision d'utiliser le formulaire officiel, reçu par toutes les communes du Jura. Ce document parviendra à la population les 18 ou 19 décembre prochains. Il ajoute qu'un certain nombre d'impératifs financiers et d'organisation (l'élaboration de ce document demande beaucoup de temps) a fait prendre ce choix au Conseil municipal. Il termine en disant que tous les citoyens du Canton auront le même document, ce qui n'est pas négligeable lors d'un déménagement dans une autre commune.

M. Marcel Meyer est partiellement satisfait tant il est vrai que ce petit fascicule était facile et il pense que c'est celui-là qui aurait dû, peut-être, être proposé aux autres communes.

5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :

- a) **Mme Béatrice Lehmann, 1955, ressortissante française.**
- b) **M. Odilon Rodrigues De Freitas, 1982, ressortissant brésilien.**
- c) **Mme Hazbije Ferati Biqkaj, 1965, et M. Kadri Ferati, 1961, ainsi que leur enfants Gresa, 1998, Vjosa, 2001, et Lorik, 2008, ressortissants serbes.**
- d) **M. Flavio Santos Sousa, 1990, ressortissant portugais.**
- e) **Mme Teuta Sofra Berisha, 1979, et M. Arsim Sofra, 1976, ainsi que leurs enfants Selxhane, 1997, Ymran, 1998, Gjuljana, 2003, Xhemajli, 2006, ressortissants kosovars).**

Mme la Présidente propose de traiter ces demandes de naturalisation en même temps, par un seul vote.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la proposition de la Présidente à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

M. le Maire Gérard Guenat indique que toutes ces personnes respectent les conditions et que le Conseil de ville peut dès lors préavisser favorablement ces demandes de naturalisation.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces demandes de naturalisation à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Faubourg St-Germain - pour de beaux emmarchements » (PLR).

Pour le PLR, M. Manuel Godinat est satisfait.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Etat de la situation de la vente des bâtiments du collège Stockmar à la Communauté de l'école secondaire » (PLR).

Pour le PLR, M. Manuel Godinat est partiellement satisfait car il est un peu déçu que la patate chaude soit renvoyée à la prochaine équipe.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Circulation rue Thurmann - chemin des Chenevières » (PLR).

Pour le PLR, M. Pierre-Alain Cattin est satisfait.

9. Réponse à l'interpellation intitulée « De l'inutilité d'un fonds de réserve ! » (PCSI).

M. Julien Loichat rappelle que le Conseil de ville avait décidé de créer une réserve de 400'000 francs destinée à trouver des moyens pour lutter contre les effets de la crise économique. Il ajoute que le travail bénévole effectué dans ce dossier correspond à environ 300 heures. Le rapport issu de cette étude propose sept mesures, soit : un

atelier « chômeurs », la création d'un fond de « jours emplois » à la Municipalité, la création d'une passerelle destinée aux 16-24 ans, le soutien au projet « Porrentruy, roule », la création d'une association de services à la population, une gestion sociale d'une déchetterie régionale ou d'une autre institution et l'allocation de soutien à l'engagement. Il précise que la troisième mesure, la passerelle 16-24 ans, a été prise de vitesse par la création par le Canton du Jura d'une antenne d'une société privée qui s'est mise en fonction à destination des demandeurs d'emploi. Concernant la sixième mesure, la gestion sociale d'une déchetterie régionale, il faut attendre les décisions de la République et Canton du Jura puisqu'à ce jour le projet de déchetterie régionale va refaire surface dans quelques mois ou dans quelques années. La septième mesure, l'allocation de soutien à l'engagement, a été complètement instaurée et le Conseil municipal a reçu 6 demandes. Après une analyse, une seule demande qui respectait les directives émises par l'exécutif communal a pu être admise. Les autres mesures n'ont pas été mises en place car la Municipalité aurait dû créer un certain nombre de postes d'insertion qui auraient pu, dans un premier temps, être complètement payés à l'aide de ce fonds mais ce fonds de CHF 400'000.- aurait vite été épuisé. D'autre part, le Service cantonal de l'action sociale refusait d'ouvrir de nouveaux postes d'insertion mais était prêt à soutenir des postes d'insertion sur ces mesures, au détriment d'autres structures existantes telles que Caritas.

Il ajoute que, de ce fonds, CHF 10'000.- ont été utilisés pour faire l'étude d'une gestion sociale de la future auberge de jeunesse ou de la future structure d'accueil de Paléojura.

Il signale encore, au terme de ces quelques années de travail et de réflexion, qu'on peut imaginer que ce fonds a été inutile, toutefois il aura au moins permis non seulement de créer une boîte à outils utilisable par le Conseil municipal et surtout permis de se pencher en profondeur sur la problématique d'une crise économique et du tissu que touchait véritablement cette crise économique en ville de Porrentruy.

M. Victor Giordano indique que le groupe PCSI est très peu satisfait et demande l'ouverture de la discussion. Il ajoute que cette interpellation a été déposée il y a bientôt 9 mois et que son traitement a traîné de manière à ce qu'elle ne soit en tout cas pas traitée avant les élections communales. Il signale que ce qui a été fait est incontrôlable. Selon lui, c'est encore plus incompréhensible que le Conseil municipal n'ait pas donné des réponses précises déjà en septembre. Il mentionne que c'est maintenant, en décembre, que l'on parle de la situation du chômage qu'on évoquait déjà en mars. Il croit que ça montre en tout cas une lacune dans le règlement du Conseil de ville et peut-être aussi une lacune dans la manière de gérer les dossiers de la part du Conseil municipal. Il termine en disant qu'il ne veut pas épiloguer car ça ne sert à rien et en restera là pour ce soir.

10. Traitement de la motion intitulée « Agrandir la Maison de l'Enfance » (PCSI).

M. Pierre-Olivier Cattin indique que le texte de la motion est limpide. Ce texte insiste simplement sur la rapidité avec laquelle un agrandissement de la Maison de l'Enfance doit être organisé pour palier aux demandes croissantes tant dans le domaine de la crèche que celui de l'unité d'accueil pour écoliers. Cela concerne autant la possibilité d'une augmentation architecturale du bâtiment de la rue des Tilleuls 29 que l'extension du concept général de Maison de l'Enfance dans des lieux différents.

Il est d'accord de transformer cette motion en postulat, même s'il doit rappeler que l'article 36 alinéa 7 du ROAC donne le même délai de réalisation à la motion et au postulat, soit 12 mois. Il propose au Conseil de ville donc d'accepter ce postulat.

M. Julien Loichat indique que la réflexion est déjà en cours au sein des autorités de la ville. Il ajoute que les besoins sont connus mais qu'il faut aussi obtenir les autorisations de places supplémentaires de la part de la République et Canton du Jura. A cet effet, la République et Canton du Jura a ouvert une réflexion très large dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, réflexion qui suspend provisoirement l'attribution de nouvelles places. Il mentionne encore que la ville de Porrentruy n'a pas attendu ni le postulat de l'année dernière, ni la motion de cette année pour augmenter le concept de prise en charge des enfants puisque Porrentruy a été « projet-pilote » depuis une année d'un projet qui s'appelait « Harmos Porrentruy » ; ce projet a permis non seulement d'augmenter le nombre de places d'unité d'accueil de la petite enfance mais également d'accueillir des enfants à des prix tout à fait concurrentiel. Il signale que si le Conseil municipal propose aujourd'hui la transformation de cette motion en postulat, c'est parce que la motion contraindrait la Municipalité à construire, dans un délai de 12 mois, un agrandissement sur le même site ou peut-être sur un deuxième site. Or, le passage de cet objet devant le Conseil de ville et le peuple va forcément conduire à un délai beaucoup plus long que les 12 mois. Il ajoute qu'une réflexion est en cours avec des sociétés privées et des propriétaires privés pour un agrandissement sur un second site. Il demande donc au Conseil de ville de soutenir le postulat.

M. Philippe Berthoud constate qu'une très longue liste d'attente existe pour les parents qui désirent placer un ou plusieurs enfants. Il ajoute que le groupe Passage a pris connaissance du fait que l'assemblée des délégués du SIDP avait accepté de confier un mandat à la société Amalthée en date du 26 juin 2012 pour une étude sur un réseau des crèches et UAPE dans le district de Porrentruy. Cette étude devrait permettre de trouver d'autres possibilités que le seul agrandissement de la Maison de l'Enfance; cela permettra de prendre en compte les spécificités de certains métiers avec

leurs horaires irréguliers, comme les employés des hôpitaux, des restaurants ou encore de certaines usines. Il signale encore que l'ouverture de crèches dans certains lieux de travail, comme l'hôpital de Porrentruy ou dans des entreprises employant un grand nombre de salariés, pourrait être envisagée. Pour ces différentes raisons, le groupe Passage soutiendra la transformation de la motion en postulat.

Mme Corinne Zwahlen indique que le groupe PDC-JDC s'est montré sensible au manque de places auquel doit faire face la Maison de l'enfance et qu'il soutiendra ce postulat.

Par rapport à l'intervention de M. Berthoud, M. Julien Loichat indique que des listes d'attente existent dans plusieurs structures. Il ajoute qu'il faut pouvoir établir une liste commune qui permette à la Municipalité de préciser très clairement quels sont les besoins et les demandes réels. C'est dans ce sens que la Municipalité a lancé une étude de faisabilité de mise en réseau de l'ensemble des crèches du district. Le SIDP a créé un groupe de travail pour réfléchir à la gestion commune au niveau du personnel, de la comptabilité et de l'administration pour avoir une structure commune sur l'ensemble du district.

Il ajoute que l'Hôpital du Jura s'est approché de la société Amathée pour effectuer une étude sur le site de l'hôpital de Delémont, où la demande est apparemment beaucoup plus importante qu'à Porrentruy, mais il ne connaît ni les demandes exactes de l'hôpital ni les résultats actuels ou partiels de l'étude. Il termine en disant que la réflexion en cours au niveau de Porrentruy englobe l'éventualité de la création d'une crèche expresse, en particulier pour les personnes qui subissent des horaires très irréguliers.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Agrandir la Maison de l'Enfance » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

11. Traitement de la motion intitulée « Pacte d'actionnaires de Thermoréseau SA » (PCSI).

M. Victor Giordano s'étonne de la manière dont est présentée cette motion dans la documentation transmise par le Conseil municipal et pense que l'importance du sujet aurait mérité un petit peu plus de détails. Il ajoute que faire référence dans ce bref texte à une lettre qui a été envoyée aux autres actionnaires, sans prendre la peine de donner une copie de cette lettre au Conseil de ville, c'est tenir pour pas grand-chose de l'intérêt que les membres du Conseil de ville manifestent envers un sujet important pour la ville. Selon lui, la réponse du Conseil municipal laisse un peu songeur parce qu'il se demande si le Conseil municipal accepte la motion, s'il la considère comme nulle ou s'il la rejette ? Il a l'impression que le Conseil municipal considère qu'en ayant écrit la lettre, il a liquidé la motion. Il ajoute que ce n'est pas du tout le cas car il faut montrer la volonté de créer ce pacte d'actionnaires et revenir à charge si un actionnaire dit qu'il veut étudier la question et donner des nouvelles, c'est aussi pour ça que le Conseil de ville doit avoir connaissance de la lettre et savoir ce qui va se faire parce que si le demandeur n'est pas plus énergique que ça, le pacte d'actionnaires ne va pas se faire et un beau jour on aura une majorité d'actionnaires qui ne seront plus des collectivités publiques et, ce jour-là, l'énergie pourrait être plus cher pour les abonnés à Thermoréseau. Il termine en signalant que des choses importantes n'ont pas été dites et, évidemment, la plus importante c'est de savoir si le Conseil municipal entend classer la motion comme ça ou bien, au lieu de se croiser les bras, s'il peut se retrousser les manches.

M. Gabriel Voirol indique que le courrier transmis aux autres collectivités a été fait avec conviction et qu'une discussion a eu lieu au sein du Conseil d'administration de Thermoréseau. Il mentionne encore que la motion était réalisée du moment où les contacts ont été pris en vue de conclure un pacte; c'est d'ailleurs ce que demandait la motion. Il ajoute que si la demande avait été de réaliser formellement le pacte, le Conseil municipal aurait demandé la transformation de la motion en postulat parce qu'il n'était pas compétent pour prendre une décision à la place des autres actionnaires. Il signale que deux réponses ont été envoyées au Conseil municipal, ce qu'il regrette car il espérait obtenir les quatre réponses. Pour rassurer le Conseil de ville, il indique que les deux partenaires qui ont répondu sont très soucieux de rester en mains publiques. Il mentionne encore que l'ECA n'est pas favorable à un pacte d'actionnaires car dans son courrier l'ECA mentionne : « En cas de grande difficulté d'un des actionnaires ayant signés le pacte, les autres actionnaires devraient racheter les actions de la collectivité frappée par des problèmes financiers. L'ECA-Jura pourrait en cas de difficultés financières majeures devoir se séparer des actions afin de trouver des liquidités ».

Il relève encore que le contenu de l'article 10 des statuts de Thermoréseau permet pour un conseil d'administration représenté à une large majorité par les collectivités publiques de respecter le principe que si une collectivité publique, pour des problèmes de fonds ou de liquidités, devait se séparer de ses actions, il y aura toujours la possibilité aux autres, pour autant qu'elles aient les liquidités nécessaires, de faire valoir ce droit. En conclusion, il indique que le Conseil municipal considère que le fond de la motion, qui n'était pas l'objet de la motion elle-même, est lui-même réalisé.

M. Victor Giordano mentionne que la motion demande de prendre contact en vue de créer un pacte d'actionnaires et non pas un pacte des actionnaires. Il ajoute qu'on peut très bien faire un pacte d'actionnaires

en n'englobant pas toutes les collectivités publiques et si l'ECA faillit à son devoir, qui devrait justement montrer l'exemple, alors on fera un pacte d'actionnaires sans l'ECA, ce qui sera un comble et fera rire toute la République du Canton du Jura et peut-être même toute la Suisse. Il pense donc que le pacte d'actionnaires est tout à fait faisable et la Commune doit continuer de veiller à ce que ce but, qui doit préserver la Commune de l'engagement important qui a été pris au point de vue financier par nos prédécesseurs et par la décision prise en juin dernier par le Conseil de ville, puisse être atteint.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Pacte d'actionnaires de Thermoréseau SA » par 18 voix contre 5.

12. a) **Approuver un crédit de CHF 330'660.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat à l'Hoirie Vermot d'une surface de 7'348 m² dans le secteur de l'Oiselier au lieu-dit "Sous la Fontaine aux Chiens".**
- b) **Approuver un échange de terrains d'une surface de 1'465 m² entre la Municipalité et l'Hoirie Vermot dans le même secteur.**
- c) **Donner compétence au Conseil municipal pour mener à bien les procédures en question.**

ENTREE EN MATIERE

M. François Laville indique que la Municipalité de Porrentruy ne dispose pratiquement plus de terrains à mettre à disposition des privés, sociétés ou entreprises qui en feraient la demande. Il ajoute que la démarche proposée ce soir par le Conseil municipal s'inscrit dans le processus de mise en oeuvre du nouveau plan de zones qui devrait permettre des extensions modérées des zones constructibles à Porrentruy; cette politique d'extension s'inscrit dans une stratégie comprenant plusieurs axes tous aussi importants et nécessaires les uns que les autres :

- o la réhabilitation du centre ancien dont le programme d'encouragement connaît un beau succès,
- o la densification des espaces bâtis existants,
- o la valorisation des nombreuses friches de Porrentruy : secteur de la Gare, secteur du Bacavoine, secteur des Grands-Champs où des plans directeurs localisés ou des plans spéciaux sont actuellement en voie d'élaboration,
- o l'ouverture à la construction de nouveaux espaces dans le secteur de l'Oiselier, dans celui de la Perche, puis dans celui de la Haute-Fin.

Il signale que le but de cette stratégie sur quatre axes est de tenter de répondre au mieux aux attentes de celles et ceux qui souhaitent s'établir ou rester à Porrentruy et que l'acquisition de ces quelque 50'000 m² se fera en trois temps pour un prix fixé à CHF 45.-/m², un prix qui est bloqué jusqu'en avril 2015, le prix convenu étant franc de l'impôt communal.

Ensuite, M. François Laville présente les plans de situation de l'ensemble des parcelles concernées.

M. Manuel Godinat indique que, contrairement à l'acquisition des parcelles de la zone En Roche de Mars de 2011, le groupe PLR a bien noté que la vente par la Municipalité des parcelles de ce soir n'est pas à l'ordre du jour. Il constate donc que le législatif communal aura à se prononcer ultérieurement sur la vente de ces terrains. Le groupe PLR espère que cette fois le Conseil de ville n'aura pas à le faire alors que des travaux de terrassement auront débuté; cette manière permettant de s'assurer que le prix du mètre carré sera celui appliqué par les propriétaires privés de ce secteur. Le groupe PLR tient encore à féliciter le Conseil municipal pour cette démarche qui permettra de répondre à une demande croissante de nombreuses familles qui attendent avec impatience de nouvelles parcelles à bâtir. Pour résumer, le groupe PLR soutiendra les différents points proposés ce soir par le Conseil municipal.

M. Hervé Eggenschwiller indique que le nombre de terrains à bâtir est une denrée de plus en plus rare à Porrentruy mais que la demande, par contre, ne diminue pas. Il ajoute que l'achat de terrains est nécessaire pour que la Commune puisse les proposer à la vente. Il mentionne également que le plan de zones prévoit dans le secteur à l'ouest de l'Oiselier une nouvelle zone d'habitation et, pour pouvoir la réaliser, il faut acquérir du terrain et le viabiliser. Etant donné que la Commune souhaite posséder une offre de terrain, il est tout à fait logique qu'elle acquiert ces terrains. Le prix de CHF 45.-/ m² est raisonnable et permettra de vendre du terrain viabilisé à un prix attractif. C'est donc à l'unanimité que le groupe PDC-JDC acceptera l'entrée en matière, approuvera le crédit de CHF 330660.-, approuvera l'échange de terrains et donnera la compétence au Conseil municipal pour mener à bien les procédures en questions.

M. Gérard Brunner indique que dans le cadre de ses activités professionnelles, il a été confronté à de maintes reprises à des personnes à la recherche d'un terrain à bâtir à Porrentruy. Il ajoute que les lotissements communaux ayant été victimes de leur succès, ils sont pratiquement tous remplis. Le groupe Passage salue la clairvoyance du Conseil municipal et du porteur du dossier et acceptera cet objet tant dans l'entrée en matière que sur le fond du sujet.

M. Yann Voillat signale que le groupe PCSI se prononcera favorablement sur ces 3 objets, cela dans le but de

permettre à la ville de répondre aux demandes de particuliers et conserver une attractivité pour de futurs habitants. Il relève que la création des quartiers de la "Perche", des "Rouges-terres" et de la 1^{ère} phase de "l'Oiselier" ont permis la construction de plus de 150 maisons familiales mais qu'ils n'ont pas fait exploser le nombre d'habitants de Porrentruy. Il souligne que l'effet "zone à bâtir" a fait doubler le nombre de logements vacants, passant de 58 en 2008 à 101 en 2011. Cet effet a pour principe de vider surtout les logements de la vieille ville, mais également de l'ensemble du territoire communal. Il ajoute que les logements de 5 pièces et plus ont également doublés et que ceux-ci vont encore s'accroître dans les prochaines années avec l'achèvement des immeubles PPE qui fleurissent dans plusieurs lotissements. Il relève également que l'extension toujours croissante des zones à bâtir induit une augmentation des coûts d'entretien et de fonctionnement qui ne se répercutent malheureusement pas sur une population accrue. Il se demande si les efforts démographiques de la Municipalité de Porrentruy ne devraient pas porter également sur des mesures visant à occuper les logements déjà existants et remplir les nombreuses dents creuses de la Commune ? Le groupe PCSI sera attentif lors de la prochaine législature à ces derniers points, tout en accentuant les efforts déjà entrepris pour offrir des possibilités variées d'habitats.

M. François Laville constate que l'intervention de M. Godinat est tout à fait justifiée et il fait la proposition de donner compétence au Conseil municipal pour procéder à la vente ultérieure des terrains, ça serait une quatrième décision. Toutefois, il ne sait pas si on peut suggérer de valider cette décision, de manière à éviter cette situation qui serait de revenir chaque fois devant le Conseil de ville, à moins que le législatif communal reprenne ultérieurement cette décision. Concernant l'intervention de M. Voillat, M. François Laville indique qu'elle est tout à fait pertinente et l'ensemble des facteurs qui ont été évoqués devront être pris en compte par le Conseil municipal.

Mme la Présidente indique que l'ordre du jour a été arrêté en début de séance et que la proposition de M. Laville devra être traitée ultérieurement.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

a) Approuver un crédit de CHF 330'660.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat à l'Hoirie Vermot d'une surface de 7'348 m² dans le secteur de l'Oiselier au lieu-dit "Sous la Fontaine aux Chiens".

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent un crédit de CHF 330'660.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat à l'Hoirie Vermot d'une surface de 7'348 m² dans le secteur de l'Oiselier au lieu-dit "Sous la Fontaine aux Chiens" à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

b) Approuver un échange de terrains d'une surface de 1'465 m² entre la Municipalité et l'Hoirie Vermot dans le même secteur.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent un échange de terrains d'une surface de 1'465 m² entre la Municipalité et l'Hoirie Vermot dans le même secteur à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

c) Donner compétence au Conseil municipal pour mener à bien les procédures en question.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville donnent compétence au Conseil municipal pour mener à bien les procédures en question à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

13. Valider le transfert des postes de MM. André Frésard et Stéphane Pralong, concierges au collège Stockmar, à la Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs.

ENTREE EN MATIERE

M. Claude Rebetz indique que cette demande émane de la Communauté scolaire d'Ajoie et du Clos du Doubs et que les personnes concernées se sont déclarées totalement favorables à ce transfert.

Il rappelle qu'il n'y a aucune incidence financière puisque la part à charge de la Commune est toujours de 5/34^e. La seule différence c'est que la Municipalité va payer cette part et non plus la Communauté secondaire. Il ajoute que ce point a été soumis au Conseil de ville car il s'agit de la suppression de prestations ce qui entraîne une suppression de postes. Il termine en signalant que le Conseil municipal serait heureux que le Conseil de ville approuve ce point.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville valident le transfert des postes de MM. André Frésard et Stéphane Pralong, concierges au collège Stockmar, à la Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

14. Divers.

Mme la Présidente donne connaissance des 6 textes déposés ce soir.

(Les discours de fin d'année sont reproduits intégralement).

M. Michel Hauser

Nous voici arrivés au dernier point de l'ordre du jour de la dernière séance de la législature, ce qui signifie, pour le groupe Passage, qu'il est parvenu au terme de son mandat, à moins que l'on doive jouer les prolongations pour les raisons ubuesques que l'on sait.

En tout état de cause, c'est l'occasion pour moi, au nom de ce groupe Passage ici réuni, de formuler brièvement quelques considérations ultimes : les premières seront pour remercier la présidente de notre Conseil, le maire sortant, les conseillers municipaux partants, les conseillères de ville et les conseillers de ville qui arrivent également au terme de leur mandat; ils ont droit, pour leur engagement, à la gratitude des citoyennes et citoyens bruntrutains, au rang desquels nous nous honorons de figurer; des sentiments de gratitude, on en destine aussi, en cette occasion, à vous toutes et tous, collègues du législatif de Porrentruy, qui nous avez non pas accueilli - ce serait un bien grand mot quand l'on se souvient des conditions de notre arrivée dans cette enceinte en janvier 2009 -, mais qui nous avez peu à peu admis et bientôt écoutés et qui avez pu vous convaincre aussi que l'action politique peut prendre des voies et tournures auxquelles, auparavant, on n'était pas forcément réceptif dans cette enceinte; vous aurez donc progressivement compris, Mesdames et Messieurs, que l'on peut faire de la politique autrement, mais vraiment autrement, pas seulement en l'affirmant dans des slogans. Et faire de la politique autrement, c'est peut-être ce qui conviendra de plus en plus à l'attente des citoyens et aux besoins de nos collectivités, au plan local ou communal en tout cas, quand l'on voit à quelles situations peuvent conduire les antagonismes doctrinaux des partis établis. Le groupe Passage, en tout cas, aura joué pleinement la carte de l'intégration des divers avis, et il aura joué en corollaire la carte démocratique, parfois fermement peut-être, mais toujours honnêtement - ce qui est notable par les temps qui courent - avec le souci premier d'être au service d'une cause vraiment citoyenne. Revendiquer un passage sous-voies peut paraître bien terre à terre, mais derrière cette revendication se profilait le souci du bien commun, la volonté de satisfaire une attente légitime de tout un quartier, de toute une population et, en somme, de toute une ville qui était malencontreusement coupée en deux, voire même d'usagers de la gare provenant d'autres localités. La politique doit servir les citoyennes et les citoyens, il ne faut pas l'oublier. En tout état de cause, je tiens à dire ici combien la réalisation du passage sous-voies complet à la gare de Porrentruy est utile et appréciée. Qui plus est, et hormis les bémols que vous connaissez à propos des finitions ou du déblaiement de la neige au débouché du passage sous-voies, la réalisation est esthétique, avec notamment un bel éclairage et un beau mobilier urbain. Comme beaucoup l'ont dit avec un brin d'emphase, mais bien sincèrement vous ne vous rendez pas compte à quel point ce passage change la vie de tous les jours !

L'aventure du groupe Passage aurait pu se continuer. On en a décidé autrement, pour la simple et bonne raison que l'on a considéré que l'objectif premier était pleinement atteint. C'était là aussi une question d'honnêteté intellectuelle et démocratique. Dans notre bonne ville, il y a pourtant de la place et de l'avenir, assurément, pour des mouvements citoyens tels que celui que le groupe Passage a incarné. C'est avec le sentiment du devoir accompli et la légitime satisfaction d'avoir oeuvré en pionnier que le groupe Passage tire sa révérence. Il a tenu à assumer ses responsabilités jusqu'au bout, loyalement, au point de déposer ce soir encore une question écrite et une motion (pour laquelle il a toutefois renoncé à demander la clause d'urgence, vu les circonstances festives qui devraient nous attendre ce soir). Alors, en plus des vœux de

joyeuses fêtes et de bonne année que le groupe Passage vous adresse ce soir, il formule ses vœux les meilleurs pour l'avenir de Porrentruy, cité pour laquelle il s'est impliqué sincèrement et dont l'avenir lui importe encore et toujours. En quelques mots : merci de votre attention durant quatre ans et meilleurs vœux de bon passage à une nouvelle législature. Vous avez le salut du groupe Passage et que vive et prospère notre bonne ville de Porrentruy.

M. Gérard Guenat

Entré au service de la Municipalité de Porrentruy le 1^{er} janvier 2001 en qualité de Conseiller de ville, représentant le PDC, j'acceptais le poste de Conseiller municipal le 1^{er} janvier 2003 en remplacement de M. Francis Huguelet Conseiller municipal démissionnaire et chef du département des travaux publics, département que j'acceptais de diriger.

Le 1^{er} janvier 2005, porté candidat à la mairie par mon parti, le Corps électoral de notre ville m'accordait ses suffrages et je devenais maire et président du Conseil municipal. En accédant à ce poste à haute responsabilité mon désir était de prolonger ce premier mandat par un second qui me permettrait de consolider les dossiers entrepris avec le Conseil municipal et votre Conseil de ville. Le 1^{er} janvier 2008, le Corps électoral de notre ville m'a une nouvelle fois fait confiance en me réalisant maire.

Le Conseil de ville de ce jour constitue en quelque sorte l'épilogue de mon mandat de maire puisqu'au 31 décembre prochain je passerai la main à mon successeur élu Thomas Schaffter. Ma carrière politique se terminera ce soir-là et je redeviendrai un simple citoyen.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de ville je ne vais pas vous faire l'affront ce soir et vous faire perdre votre temps précieux en vous commentant une analyse de tous les dossiers traités durant mes 8 années passées à la mairie. Le rapport établi par le Conseil municipal traitant du bilan de son programme de législature 2009-2012, qui aurait dû être mis sur vos tables et qui vous sera envoyé demain à votre domicile, est soumis à votre appréciation.

De ce fait, j'estime que le mandat que vous m'avez confié et que j'ai traité avec le Conseil municipal durant ces deux législatures a été rempli. Nous avons fait de notre mieux avec les moyens mis à disposition. Nous n'avons pas pu faire tout ce que nous aurions voulu, nous avons réalisé ce que nous avons pu et j'estime que le bilan nous permet d'avoir une certaine satisfaction.

C'est dans cet état d'esprit que j'aimerais remercier publiquement ce soir l'ensemble de votre Conseil, en particulier les personnes qui ont présidé celui-ci durant cette législature, Rosalie Beuret, Didier Nicoulin, Chantal Braichet et Danièle Chariatte. Ils ont été pour le Conseil municipal d'excellents partenaires puisque nous avons chaque fois échangé notre point de vue sur les différents dossiers qu'il y avait lieu de traiter et nous avons pu, de ce fait, faire en sorte que les débats se déroulent dans les meilleures conditions possibles dans cette salle et que les dossiers puissent être préparés, présentés au mieux de votre attente.

A ces remerciements, j'aimerais associer bien évidemment le Conseil municipal. Ce Conseil municipal qui a été, au-delà de l'appartenance politique et des cultures politiques, soudé et uni dans la majorité des dossiers traités, ce qui nous a permis de travailler dans le seul intérêt de notre ville et de sa région. Je me permets de citer officiellement toutes les personnes qui m'ont entouré à la table du Conseil municipal durant 8 années, à savoir : Mme Blurette Riat, MM. Marcel Bailly, Didier Cuenin, François Laville, Claude Rebetz, Thomas Schaffter, François Valley, Gabriel Voirol, Victor Etienne, Julien Loichat, Eric Pineau, Patrick Riat. Je les remercie pour leur engagement et leur très grande disponibilité. Merci mes chers collaborateurs, succès pour ceux qui prolongent et bonne retraite pour ceux qui quittent les responsabilités politiques.

J'aimerais associer à ces remerciements, le secrétaire municipal M. André Kubler, qui a toujours été omniprésent, qui est l'homme de confiance, fidèle et prévoyant à l'égard du Conseil municipal. André m'a beaucoup aidé durant mes mandats, m'a souvent évité les dangers inhérents à la fonction, ses conseils m'ont toujours été précieux et je l'en remercie mille fois. En ce qui me concerne, je perds un secrétaire mais je conserve comme tous les autres membres du Conseil municipal que j'ai cités un ami sincère et mon amitié lui sera conservée et préservée à jamais.

Mes sincères remerciements également à Denis Sautebin, notre secrétaire municipal adjoint et secrétaire de votre Conseil, toujours présent et efficace dans la préparation de vos séances. Merci à Mme Sandrine Cramatte qui a toujours su seconder ou remplacer M. Denis Sautebin, je salue son engagement et sa disponibilité dans cette fonction mais aussi dans sa tâche administrative.

Dans ce dernier message, je ne voudrais pas oublier l'ensemble de notre personnel administratif qui a toujours travaillé et su répondre pleinement à l'attente du Conseil municipal et du Conseil de ville. Je salue particulièrement son engagement vis-à-vis de la refonte de notre Statut du personnel et la mise en route de la réforme administrative qui déploiera ses effets au 1^{er} janvier 2013. Ensemble, élus et employés nous avons jeté les bases d'une nouvelle administration moderne et efficace au service des citoyens.

Enfin j'aimerais remercier les représentants de la presse, qui, tout au long de ces années, ont collaboré avec nous pour transmettre le résultat de nos réflexions et nos décisions à l'intention de notre population.

Pour conclure, je souhaite à tous ceux qui resteront dans l'arène politique pour la nouvelle législature, Maire, Conseillers municipaux, Conseillers de ville, membres des Commissions municipales, pleine satisfaction dans

l'exercice de leur mandat et pour ceux qui quittent cette vénérable salle de notre législatif une heureuse retraite politique, une bonne santé et un avenir radieux dans notre belle ville de Porrentruy.

Ensuite M. le Maire remet un présent aux quatre Président-e-s du Conseil de ville de la législature 2009-2012.

M. François Laville

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le moment est venu pour moi de prendre congé de vous et à travers vous de trente années passées au service de cette ville et ses habitants, trente années dans des commissions, au Conseil de ville et, suprême privilège, au Conseil municipal où j'aurai usé mes fonds de culotte pendant un peu plus de dix-sept ans. Vous savez bien que ce départ ne survient pas vraiment ni à l'échéance ni dans les circonstances que j'avais imaginées. Mais quoi ? Il fallait bien partir un jour ou l'autre et il est probable que, de toute manière, je n'aurai pas su partir parce que ces activités municipales et plus particulièrement celles liées à l'exécutif communal et mieux encore, à la responsabilité de l'urbanisme, m'ont toujours paru passionnantes, riches, intenses, diverses, fructueuses et, en un mot, jubilatoires. Ce moment n'est donc pas aux regrets ni aux jérémiades mais à la gratitude.

Je parlais tout à l'heure de privilège. Je considère en effet comme une chance exceptionnelle d'avoir été élu, élu quel beau terme ! Elu donc pour servir, faire avancer et faire grandir cette cité. Je n'ai pas ménagé mon temps ni mon énergie pour essayer de mériter ce magnifique cadeau, surtout ces dernières années où ma situation de retraité m'a permis d'en faire une activité à plein temps. Je m'en vais à un moment où Porrentruy, depuis très longtemps, n'a jamais eu autant de bonnes cartes dans son jeu. Notre ville paraît en mesure de sortir de son statut peu enviable de « belle endormie ». J'espère y avoir un peu contribué, notamment en préparant les outils d'aménagement du territoire indispensables à un développement cohérent, équitable et respectueux aussi bien de l'environnement que du patrimoine. Il se peut que l'intensité et l'intransigeance de cet engagement aient pu à certains moments irriter certains. Je le déplore sans pour autant le regretter. Je suis ainsi construit depuis un certain temps, probablement depuis 68 ans. Je vous remercie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de la qualité et de la cordialité des relations que nous avons entretenues et forme avec vous des vœux très ardents pour l'avenir de Porrentruy et pour le bonheur de ses habitantes et de ses habitants.

M. Frédéric Sollberger

Nous voilà donc arrivés au terme de cette législature enfin quand je dis au terme, je ne voudrais pas trop m'avancer...

Ceci dit, permettez-moi de procéder à quelques remerciements au nom du groupe PDC-JDC, car nous voici à l'aube d'une retraite bien méritée pour un certain nombre d'acteurs politiques de notre belle cité.

Tout d'abord j'aimerais remercier chaleureusement notre présidente, Danièle Chariatte, pour tout le travail accompli durant cette année passée à la tête de notre Conseil. Danièle, tu as su conduire les débats avec tact et compétences. Et finalement, nous n'avons pas eu besoin d'avoir recours au nectar de tes abeilles pour adoucir nos discussions (comme le suggérait ma collègue Anne Roy lors de ta présentation comme première citoyenne), ton large sourire et la fermeté de tes propos ont suffi à donner de la sérénité à nos séances. Te voilà donc au bout de 12 ans de loyaux services au profit de la collectivité, bon vent à toi Danièle, je ne doute pas que tu puisses encore mettre ton énergie débordante et ton dynamisme au profit d'autres causes qui te tiennent à cœur. Merci Danièle et plein succès pour la suite. (M. Sollberger remet un bouquet de fleur à Mme la Présidente).

Mes remerciements vont également aux Conseillers municipaux qui vont terminer leur mandat à l'exécutif, de ou à l'encontre de leur plein gré ! Marcel Bailly, Claude Rebetez, vous avez porté durant ces longues années un certain nombre de dossiers avec brio et professionnalisme. Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire l'affront de tous les citer, tant je suis sûr d'en oublier ! Pourtant, je ne peux décemment pas passer sous silence quelques réalisations dont vous avez porté la responsabilité. Et si je ne devais en citer que deux pour chacun, je prendrais le risque de parler des Schubertiades et du développement du secteur Sous Roche de Mars, pour toi Marcel, et, pour toi Claude, je puis affirmer sans me tromper que le projet Esplanade et l'aménagement du secteur de la Gare et du passage sous-voies portent assurément ton empreinte. Quatre arbres qui ne doivent toutefois pas cacher la forêt des dossiers réalisés ! Merci à vous deux pour tout le temps et l'énergie que vous avez donnés à notre cité, tout de bon pour la suite et surtout profitez bien de votre nouveau temps libre.

Et pour les deux sortants, Messieurs François Laville et Patrick Riat, qui n'ont malheureusement pas eu les faveurs des urnes cet automne, un immense merci pour tout ce que vous avez fait pour Porrentruy.

Je me tourne naturellement vers notre maire Gérard Guenat. Gérard, je ne t'ai pas oublié, mais je souhaiterais faire une petite entorse et passer le témoin à mon collègue Charles Freléchoux, qui saura, j'en suis persuadé, relaté avec sincérité et maestria, ton parcours au sein de la vie politique de notre Conseil. C'est finalement aussi l'occasion de lui donner une dernière fois la parole, puisque, comme d'autres, c'est son dernier Conseil de ville.

M. Charles Freléchoux

Permettez-moi de prendre brièvement une dernière fois la parole au nom de mon groupe.

Capitaine Guenat, deux pas en avant ! Repos. L'heure de la remise de la panosse a sonnée !

Capitaine Guenat, vous avez bien mérité de la patrie bruntrutaine à laquelle vous avez consacré douze années de service. Pour rappel, vous avez été reçu du 1^{er} coup au recrutement, en l'occurrence les élections communales de 2000. Vous avez effectué votre école de recrue au sein du Conseil de Ville de 2001 à 2002. Votre première affectation fut au sein de l'aumônerie militaire puisque vous avez intégré les rangs des démocrates-chrétiens. Bon élément, vous avez été rapidement repéré pour prendre du galon. En effet, à l'occasion du départ d'un titulaire en cours de route, vous avez intégré l'école de sous-officiers aussi appelée Conseil municipal où vous avez passé les années 2003 et 2004. Cette promotion s'est assortie d'un changement d'affectation car vous avez alors été versé dans le génie, l'équivalent militaire des travaux publics.

En 2004, les troupes rouges menaçant de prendre d'assaut la Bastille bruntrutaine lors des élections communales, vous avez accepté encore une fois de prendre du galon. Cette fois-ci, ce sont les portes de l'Ecole d'officiers - autrement dit la mairie - que la population vous a enjoint de franchir. Vous avez donc passé quatre années de 2005 à 2008 dans cette belle école du commandement. L'examen de passage ayant été passé avec succès selon le verdict populaire, vous avez rempli pour un paiement de galons de 2009 à 2012 sous la forme d'un deuxième mandat. Mais aujourd'hui, après 4'380 et quelques jours de service sous le drapeau à tête de cochon, le temps est venu de rendre le mousqueton et tout le barda. Seul le vélo militaire modèle 1935 peut être gardé pour remonter la presse et garder la forme.

Gérard, lorsque nous nous sommes connus, tu n'étais pas encore le routard de la politique que tu es devenu. John Kennedy a dit un jour : « Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays ». Cette phrase illustre à mon avis parfaitement la démarche qui fut la tienne lorsque tu t'es lancé en politique. Après une partie de vie consacrée dans le désordre à ta famille, au sport, à ton entreprise, à l'armée et j'en oublie certainement, tu t'es dit que tu pouvais également apporter quelque chose à la collectivité en te portant candidat aux élections communales. A l'heure de me retirer également, je tiens à te féliciter pour cette démarche citoyenne. Ces félicitations s'adressent également à tous les élus présents dans cette salle. En effet, dans un monde devenu hyper-individualisé, il est de plus en plus rare de trouver des personnes qui décident de s'engager bénévolement ou presque au service de la société, qu'il s'agisse de politique ou de milieux associatifs.

Gérard, au nom du groupe PDC-JDC, je te souhaite une agréable retraite politique, même s'il est possible que tu doives jouer quelque peu les prolongations. Tu laisseras indéniablement la marque d'un maire proche de ses citoyens, efficace, ouvert à la discussion. Quant à la ville de Porrentruy, elle aura amorcé une profonde mue durant toutes tes années à l'exécutif. Cette métamorphose doit certes encore se poursuivre mais le visage qui en ressortira sera indéniablement plus moderne, dynamique et attractif. Merci pour ton action et bon vent.

M. Victor Giordano

Le groupe PCSI adresse ses remerciements et ses félicitations aussi à la Présidente, au Maire, aux Conseillers municipaux qui ont œuvré pendant la législature et qui pour certains continueront d'œuvrer, aux autres membres du Conseil de ville qui ont aussi œuvré, en général, dans de très bonnes conditions et nous sommes très heureux de l'aboutissement de tous les efforts que nous avons accomplis ensemble. Je voudrais encore adresser un merci spécial au groupe Passage qui nous a fait une très belle sortie, une très jolie sortie imprévue et imprévisible aussi, de qualité et, comme toutes les choses qui sont très bien, on peut toujours faire encore un petit peu mieux. Justement, à la fin, s'ils s'étaient présentés dans un autre ordre, ils nous auraient écrit agape, ce qui aurait ouvert l'appétit à tous le monde.

Mme la Présidente

C'est avec une vive émotion que j'arrive au terme de mes mandats de Conseillère de ville. Ces douze années passées au sein du législatif de notre ville m'ont permis de me familiariser avec le monde politique, des moments de pur bonheur mais également d'amères déceptions. J'ai particulièrement apprécié notre manière démocratique de fonctionner où chacun peut s'exprimer et donner son avis. Comme en sport, chacun défend sa propre équipe, mais la passion pour la discipline est la même, pour nous, cette discipline est notre ville et son développement. Durant ces trois législatures, j'ai eu le privilège de voir défiler de nombreux dossiers plus ambitieux les uns que les autres. Je ne les énumérerai pas de peur d'oublier LE dossier. Pour la suite, je fais bien évidemment confiance à nos successeurs, je suis certaine qu'ils sauront être perspicaces et prendre les bonnes décisions afin d'accroître encore l'attractivité de notre cité, cité peut-être chaotique mais tellement pleine de richesse. Je leur souhaite à tous d'ores et déjà bon vent et leur adresse mes plus vives félicitations.

Pour terminer ma carrière, vous m'avez fait l'honneur de m'accorder votre confiance en tant que présidente et je vous en remercie. Ce fut une expérience magnifique. J'ai veillé à assumer au mieux cette tâche et c'est avec une certaine fierté que je vous ai représentés. 2012 fut particulièrement riche en événements, je ne vais pas tous les citer. Cependant, je ne peux m'empêcher d'en évoquer quelques-uns, le Tour de France avec la magnifique victoire du jeune Thibaut Pinot et la diffusion de magnifiques images de notre région dans le monde entier,

l'aboutissement du passage sous-voies, la première pierre de l'ambitieux projet de l'Esplanade et, enfin, la mise en route d'un espace éco-mobilité où deux véhicules « electriceasy » sont mis à disposition du public. La représentation qui m'aura le plus marquée, fut, sans nul doute, la visite la place d'arme de Bure et ce aux premières loges, sur un char d'assaut, même si le lendemain mon corps était couvert de bleus, ce fut une réelle découverte, tant le char que pour la piste.

Malheureusement, 2012 fut également l'année du départ de notre ami Marcel et du jeune Blérim, j'ai une pensée émue pour eux ce soir. Si Marcel a marqué par tout ce qu'il a fait pour Porrentruy, le jeune Blerim a, quand à lui, souffert d'un mal de notre société du 21^e siècle, la solitude.

Je garderai avant tout de cette année 2012 le souvenir de relations humaines chaleureuses de débats sains, de discussions franches et de rencontres captivantes. Je vous en suis reconnaissante.

Je voudrais encore remercier les membres du bureau, ce fut un réel bonheur de partager les discussions avec des personnes d'aussi grande valeur, Victor, Pierre-Olivier, Pierre-Alain, Philippe, Michel, Laurent, Rosalie, Didier et Chantal et parfois leurs remplaçants.

A toi Denis, merci pour ton aide si précieuse, toujours disponible et prêt à rendre service. Je n'oublie pas bien sûr ma chère amie Sandrine, efficace et discrète, et notre charmant secrétaire municipal André, ainsi que notre commissaire Dominique, fidèle au poste à chaque séance. Enfin, je voudrais remercier tous les employés communaux pour tout ce qu'ils font jour après jour.

Voilà chers amis, à vous toutes et tous, je souhaite une excellente fin d'année, de joyeuses fêtes. Que 2013 rime pour chacun de vous avec bonheur, santé et amour.

Pour terminer en beauté je vous offre l'apéritif qui précède notre souper traditionnel.

La parole n'étant plus utilisée, Mme la Présidente lève la séance. Il est 20.30 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

La présidente :

D. Sautebin

D. Chariatte